

Titre 5.6 Droits de l'homme

1. Définition

Le sport est intrinsèquement lié aux droits de l'homme et offre une plateforme puissante pour promouvoir l'égalité et l'inclusion. Cependant, il est également confronté à des défis importants tels que le racisme, l'exclusion et la discrimination, qui peuvent avoir de graves répercussions sur les droits de l'homme. Les organismes directeurs du sport ont un rôle unique à jouer pour résoudre ces problèmes en favorisant des environnements inclusifs, en mettant en œuvre des cadres pour lutter contre la discrimination et les abus et en garantissant une participation diversifiée aux événements. Bien que ces organisations s'engagent à respecter les droits de l'homme, elles peuvent par inadvertance causer ou contribuer à des impacts négatifs, soulignant la nécessité de faire preuve de vigilance et de prendre des mesures proactives pour protéger les droits de l'homme dans la sphère sportive.

Le Comité international olympique (CIO) a exprimé son engagement en faveur des droits de l'homme dans son Cadre stratégique sur les droits de l'homme, qui propose des plans d'action concrets dans ses trois principaux domaines d'activité : en tant qu'organisation, en tant que propriétaire des Jeux olympiques et en tant que chef de file du Mouvement olympique. Ce cadre identifie cinq domaines d'engagement clés : l'égalité et la non-discrimination, la sécurité et le bien-être, les moyens de subsistance et le travail décent, la voix et la vie privée. Ces domaines garantissent que tous les individus sont traités de manière équitable, protégés contre tout préjudice, bénéficient de conditions de travail décentes, ont leur mot à dire dans les décisions qui les concernent et voient leur vie privée respectée. Le CIO intègre également les droits de l'homme dans sa gestion des ressources humaines, en appliquant une politique de tolérance zéro contre le harcèlement et la discrimination sur le lieu de travail.

Pour conserver leur licence sociale, les organisations sportives doivent se conformer aux normes internationales en matière de droits de l'homme, telles que la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ces cadres définissent la norme minimale de respect des droits de l'homme, exigeant des organisations qu'elles prennent des engagements publics, exercent une diligence raisonnable continue et fournissent des recours pour tout préjudice causé. En outre, des initiatives liées au sport comme le Plan d'action de Kazan et la Charte européenne du sport soulignent l'importance du respect des droits de l'homme dans le sport.

Bien qu'elles ne soient pas directement soumises aux lois sur les droits de l'homme, les organisations sportives s'engagent souvent à respecter ces principes par le biais de règlements internes et de codes de conduite. Ces dernières années, la pression s'est accrue sur ces organismes pour qu'ils respectent les droits de l'homme, en particulier lors des compétitions internationales, qui mettent souvent en lumière des questions liées au droit du travail et à d'autres préoccupations en matière de droits de l'homme. Pour défendre efficacement les droits de l'homme dans le sport, il faut traduire les normes universelles en pratiques adaptées au contexte, s'engager de manière significative avec les parties prenantes locales et favoriser la transparence et la responsabilité dans toutes les opérations. Ce faisant, les organisations sportives peuvent s'assurer qu'elles non seulement promeuvent mais protègent également les droits de l'homme dans le paysage sportif mondial.

2. Scénario idéal

L'organisation sportive intègre les considérations relatives aux droits de l'homme dans toutes les facettes de ses opérations, en intégrant ces principes dans ses politiques et ses processus décisionnels, parallèlement à d'autres objectifs stratégiques. Cet engagement est guidé par les Principes directeurs des Nations Unies (UNGP) et les recommandations pour une stratégie du CIO en matière de droits de l'homme, qui met l'accent sur l'identification des risques pour les droits de l'homme, l'intégration des conclusions dans les plans d'action, le suivi de l'efficacité et la communication claire des résultats. L'organisation accorde la priorité aux droits des athlètes et des parties prenantes, en veillant à ce que ses responsabilités s'étendent au-delà de la simple responsabilité juridique, et souligne l'importance de fournir un accès à des recours en cas de violation des droits de l'homme.

Pour soutenir cette intégration, des programmes de formation et d'éducation solides sont en place pour le personnel, les dirigeants, les athlètes, les entraîneurs et les parties prenantes, en mettant l'accent sur des questions telles que la discrimination, l'égalité et l'inclusion. L'organisation effectue régulièrement des évaluations d'impact sur les droits de l'homme et des évaluations des risques pour identifier et traiter les risques et vulnérabilités potentiels, avec des processus transparents qui garantissent la responsabilisation et l'amélioration continue.

L'engagement des parties prenantes est au cœur de la stratégie de l'organisation en matière de droits de l'homme, et la diversité des points de vue est activement recherchée et respectée. Ce dialogue permanent permet de suivre, d'évaluer et d'affiner en permanence les pratiques en matière de droits de l'homme, de répondre rapidement aux commentaires et d'améliorer en permanence les politiques et les procédures.

Pour mieux défendre les droits de l'homme, l'organisation a mis en place un mécanisme interne de signalement confidentiel et facilement accessible de toute violation de sa politique des droits de l'homme et des réglementations connexes. Ce système est conçu pour être indépendant et impartial, garantissant que tous les signalements sont traités avec la plus grande équité. Des services et des ressources d'assistance complets sont à la disposition des personnes qui signalent des violations, et des protocoles stricts de documentation et de tenue de registres sont appliqués pour garantir la transparence et la responsabilité.

3. Risques

- Responsabilité juridique : Ignorer les droits de l'homme peut conduire à des violations des lois locales, nationales et internationales, entraînant des poursuites judiciaires, des amendes et des atteintes à la réputation.
- Atteinte à la réputation : le non-respect des principes des droits de l'homme peut ternir la réputation de l'instance dirigeante du sport, entraînant une réaction négative du public, une perte de confiance et une couverture médiatique négative.
- Bien-être des athlètes : Négliger les droits de l'homme peut entraîner l'exploitation, les abus ou la discrimination des athlètes, mettant en péril leur bien-être physique et mental et pouvant conduire à l'insatisfaction des athlètes, au retrait ou à des poursuites judiciaires.

- Perte de parrainage et de financement : les sponsors, les donateurs et les organismes de financement accordent de plus en plus la priorité à une conduite éthique et peuvent rompre leurs liens avec les organisations sportives qui ne respectent pas les principes des droits de l’homme, ce qui entraîne des pertes financières et une diminution des ressources pour les programmes de développement.
- Préoccupations éthiques : le fait de ne pas aborder les questions relatives aux droits de l’homme contredit les valeurs et les normes éthiques, portant atteinte à l’intégrité et à la crédibilité de l’instance dirigeante du sport et de ses dirigeants.
- Préoccupations éthiques : l’accueil de grands événements sportifs internationaux peut donner un semblant de respectabilité à des États qui font peu de cas des droits de l’homme et peut contribuer à aggraver la situation et à discréditer l’organisation qui décerne le prix.
- Positionnement international : Sur la scène internationale, les organisations sportives qui négligent les droits de l’homme risquent l’isolement, l’exclusion et une influence diminuée dans la gouvernance sportive internationale et dans les cercles diplomatiques.

4. Instruments et éléments clés

<i>Instruments</i>	<i>Éléments clés</i>
Statuts / Code de conduite	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les principes des droits de l’homme dans les instruments réglementaires. • Communiquer clairement sur l’engagement de l’organisation. • Soyez précis dans la portée et l’applicabilité de la politique. • Décrivez les principes fondamentaux des droits de l’homme que l’organisation s’engage à respecter.
Cadre/politique/diligence raisonnable en matière de droits de l’homme	<ul style="list-style-type: none"> • Considérant les opérations, les activités, les événements (institutionnels) • Envisager de soumissionner et d’accueillir des événements. • Veiller à ce que la politique soit conforme aux normes internationales applicables en matière de droits de l’homme. • Décrivez clairement les comportements interdits. • S’engager à revoir et à mettre à jour régulièrement la politique des droits de l’homme en réponse à l’évolution des exigences juridiques, aux problèmes émergents, aux commentaires des parties prenantes et aux meilleures pratiques. • Impliquer les parties prenantes pour recueillir des perspectives, des idées et des commentaires divers. • Procéder à une évaluation systématique des risques en matière de droits de l’homme associés aux activités de l’organisation.
Formation et sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Pour le personnel, les bénévoles, les membres du conseil d’administration et les participants.

	<ul style="list-style-type: none"> • Développez un contenu pertinent et engageant qui couvre les domaines de votre politique des droits de l'homme. • Assurez-vous que la formation est dispensée par une personne compétente et expérimentée. • Personnalisez le contenu en fonction du public cible et fournissez des conseils et des outils pratiques que les participants peuvent appliquer dans le cadre de leurs rôles et responsabilités.
<p>Système de signalement et de recours</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un mécanisme de signalement interne confidentiel et facilement accessible pour toute violation de la politique des droits de l'homme de l'organisation et des réglementations connexes. • Assurer l'indépendance et l'impartialité du système de signalement et de recours. • Offrir des services de soutien et des ressources complets aux personnes qui signalent des violations de la réglementation. • Établir des protocoles de documentation et de tenue de registres.

5. Exemples de bonnes pratiques

Exemple « Éducation et sensibilisation »

Organisation : Conseil de l'Europe

Description : Cours HELP Droits de l'homme dans le sport ! Un cours en ligne de 8 heures conçu pour aider les professionnels du droit et les experts du sport à mieux comprendre et appliquer les normes du droit interne/européen dans le domaine des droits de l'homme dans le sport. Il est réparti sur 8 modules couvrant l'arbitrage et les litiges, la vie privée, la vie et la sécurité, la liberté, la liberté d'expression, l'interdiction de la discrimination, la lutte contre le dopage et les droits de l'homme, la manipulation sportive et les droits de l'homme et la sécurité des événements sportifs et des droits de l'homme. Le cours a été développé par le programme de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit du Conseil de l'Europe (HELP) et le département des droits de l'enfant et des valeurs du sport du Conseil de l'Europe . Les objectifs du cours sont de sensibiliser aux questions clés des droits de l'homme qui peuvent survenir dans le sport, de comprendre les dispositions pertinentes du cadre juridique international/européen et de la jurisprudence concernant les droits de l'homme dans le sport, d'appliquer dans la pratique les dispositions pertinentes de la Convention européenne des droits de l'homme et les normes du Conseil de l'Europe concernant les droits de l'homme et d'identifier les risques et les obstacles spécifiques auxquels les athlètes sont confrontés en Europe et qui entravent la jouissance de leurs droits.

Informations complémentaires :

[Cours : Les droits de l'homme dans le sport | Conseil de l'Europe HELP \(coe.int\)](#)

[HR SPORTS FR | AIDE du Conseil de l'Europe \(coe.int\)](#)

[FS_Sport_FR.pdf \(coe.int\)](#)

Exemple de « Manuel »

Organisation : Conseil de l'Europe

Description : Le manuel « La protection des droits de l'homme en Europe dans le contexte des procédures disciplinaires et d'arbitrage des organisations sportives – Manuel de bonnes pratiques » est une publication du Conseil de l'Europe. Bien qu'il n'existe pas de mandat explicite pour que les organes disciplinaires et arbitraux du sport adhèrent directement aux dispositions relatives aux droits de l'homme, il est impératif, conformément aux décisions de la Cour européenne des droits de l'homme, d'autoriser les recours contre leurs décisions devant des tribunaux équipés pour évaluer leur conformité avec les droits fondamentaux. Il est donc essentiel que les organes directeurs du sport et les membres de ces organes soient sensibilisés à l'impératif de protection des droits de l'homme et aux conflits potentiels avec leurs réglementations ou décisions. Ce manuel décrit les dispositions relatives aux droits de l'homme qui pourraient être mises en péril par des pratiques ou des décisions sportives, en citant des références de cas où leur application dans le sport a été examinée juridiquement ou soumise à des décisions judiciaires.

Informations complémentaires : [La protection des droits de l'homme en Europe dans le contexte des procédures disciplinaires et d'arbitrage des organisations sportives - Manuel de bonnes pratiques n° 5 \(coe.int\)](#)

Exemple de « Cadre des droits de l'homme »

Organisation : Comité international olympique (CIO)

Description : Le CIO reconnaît et défend les droits de l'homme, tels qu'ils sont consacrés dans les principes fondamentaux de la Charte olympique et dans le Code d'éthique du CIO. L'objectif est de garantir que les droits des personnes soient placés au cœur des opérations du CIO et qu'ils soient respectés conformément aux accords et normes internationaux, dans le cadre de ses attributions. Le Cadre stratégique sur les droits de l'homme explique les objectifs à long terme et les actions spécifiques que le CIO s'engage à prendre pour faire progresser le respect des droits de l'homme dans son domaine de compétence. Approuvé en 2022, il est la conséquence logique de l'Agenda olympique 2020+5 avec la recommandation 13 « Continuer à montrer l'exemple en matière de citoyenneté d'entreprise ». Afin d'atteindre l'objectif de l'Olympisme, toutes les composantes du Mouvement olympique doivent respecter les droits de l'homme internationalement reconnus dans le cadre de leurs attributions respectives. Afin de répondre à ses attentes dans ses domaines de responsabilité, ses domaines d'intervention et ses populations cibles, le CIO continue de mener une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, qui couvre un processus continu de gestion des risques visant à identifier, prévenir, atténuer et rendre compte de tout impact négatif sur les droits de l'homme dans le cadre de ses activités pertinentes.

La mission du Comité consultatif sur les droits de l'homme est de fournir des orientations stratégiques au CIO et de conseiller sur la mise en œuvre du cadre stratégique du CIO sur les droits de l'homme.

Informations complémentaires :

[Respect des droits de l'homme \(olympics.com\)](#)

[Cadre stratégique du CIO sur les droits de l'homme - Résumé.pdf \(olympics.com\)](#)

[Cadre stratégique du CIO sur les droits de l'homme.pdf \(olympics.com\)](#)

Exemple de « Politique des droits de l'homme »

Organisation : Confédération allemande des sports (DOSB)

Description : La Confédération allemande des sports et la Fédération allemande des jeunes sportifs (dsj) ont publié une politique des droits de l'homme élaborée avec le Conseil consultatif des droits de l'homme. Avec cette politique, la DOSB et la dsj concrétisent leur engagement à respecter tous les droits de l'homme reconnus au niveau national et international, et en particulier les droits de l'enfant. La politique identifie les principaux domaines d'action, décrit les principales approches avec lesquelles la DOSB et la dsj s'acquittent de leur responsabilité et définit les responsabilités internes. Il s'agit de la protection contre la violence interpersonnelle, de la discrimination, de la santé et de la sécurité, des droits de codétermination et de participation et des droits du travail. La DOSB a mené ce processus conformément aux principes directeurs de l'ONU afin de donner des impulsions au paysage sportif national. La politique vise à mettre en évidence et à sensibiliser aux opportunités que représente le respect des droits de l'homme dans le sport. La politique des droits de l'homme est accompagnée d'un plan d'action avec des objectifs et des mesures, qui établiront notamment un lien avec des thèmes connexes, tels que la stratégie de durabilité, et viseront à approfondir une culture positive des droits de l'homme dans le sport.

La politique s'applique à tous les fonctionnaires honoraires, aux employés à temps plein et à temps partiel, mais également aux équipes nommées par DOSB pour les événements multisports, pour tous les événements organisés par DOSB ou dsj tout au long du cycle de vie conformément à toute politique des droits de l'homme spécifique à l'événement et pour toutes les filiales en propriété exclusive de DOSB.

Informations complémentaires :

[DOSB-23004 Menschenrechts Policy.indd](#)

[Politique des droits de l'homme du DOSB](#)

[FAQ Politique des droits de l'homme](#)

Exemple de « Politique des droits de l'homme pour un événement »

Organisation : UEFA EURO 2024

Description : L'UEFA et la Fédération allemande de football (DFB) ont publié conjointement avec le ministère fédéral allemand de l'Intérieur une déclaration sur les droits de l'homme dans laquelle elles s'engagent à protéger les droits de l'homme pendant l'UEFA EURO 2024 et à créer un cadre pour la mise en œuvre des processus connexes. La déclaration est le résultat de la coopération entre l'UEFA, la DFB et le pays hôte ainsi que les villes hôtes. La déclaration décrit les objectifs, notamment l'accessibilité, la diversité et l'inclusion des stades, les environnements de travail et l'environnement footballistique au sens large, la lutte contre toutes les formes de discrimination et d'abus, la sécurité, la santé et le bien-être englobant une expérience sûre mais aussi des choix sains en matière d'alimentation et de boissons, et la liberté d'expression pour tous. La déclaration est conforme aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Après avoir exposé l'engagement en matière de droits de l'homme, la déclaration décrit l'analyse des risques en matière de droits de l'homme. Les mesures préventives sont énumérées à l'annexe 1. La déclaration se termine par un paragraphe sur le reporting qui comprend une étude d'impact et un rapport final sur la mise en œuvre de la déclaration après le tournoi.

En outre, un conseil des droits de l'homme, composé de représentants d'ONG et d'experts, est chargé de fournir des conseils d'experts sur les questions de droits de l'homme liées au tournoi, sert de point central d'information pour toutes les questions liées aux droits de l'homme, facilite la communication et la collaboration entre les parties prenantes pour partager des points de vue et façonner les meilleures pratiques et observer et faire des recommandations sur la mise en œuvre opérationnelle des politiques et actions pertinentes.

Informations complémentaires :

[L'UEFA et la DFB dévoilent une déclaration sur les droits de l'homme pour l'UEFA EURO 2024 | UEFA EURO 2024 | UEFA.com](#)

[documents droits de l'homme uefa euro 2024.pdf](#)

[EM 2024 : : Männer-Nationalmannschaft :: Männer-Nationalmannschaften :: Équipes :: DFB - Deutscher Fußball-Bund eV](#)

[Défense et protection des droits de l'homme à l'UEFA EURO 2024 | UEFA.com](#)

Exemple de « Politique des droits de l'homme pour un événement »

Organisation : Fédération des Jeux du Commonwealth

Description : Les Jeux du Commonwealth de Glasgow 2014 ont été les premiers Jeux du Commonwealth à adopter une « approche des droits de l'homme » spécifique qui liait les principes des droits de l'homme aux relations commerciales des Jeux, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement et les droits du travail. La Fédération des Jeux du Commonwealth avait approuvé une déclaration de politique des droits de l'homme en 2017 et mise à jour en 2022, s'engageant à respecter, à ne pas discriminer et à avoir un impact positif reflété comme l'une des valeurs fondamentales « Humanité, égalité et destin ». La déclaration des droits de l'homme s'appuie sur l'engagement du plan stratégique de « mettre en œuvre des décisions et des activités qui adhèrent aux principes universels de bonne gouvernance, soutenus par un engagement fort et le respect des droits de l'homme, de l'environnement et de la durabilité, de la santé, de la sécurité et du bien-être, ainsi que de l'accessibilité et de l'inclusivité ». La déclaration de politique des droits de l'homme s'applique à tous les responsables et à l'équipe de direction de la CGF et reflète en outre les attentes envers les partenaires et les parties prenantes en relation avec le mouvement sportif du Commonwealth. Il s'agit notamment des associations des Jeux du Commonwealth, des comités d'organisation locaux des Jeux du Commonwealth et des Jeux de la Jeunesse du Commonwealth, des partenaires commerciaux et des fournisseurs et d'autres entités liées au CGF par des relations commerciales. Afin de respecter, de protéger et de promouvoir les droits de l'homme des athlètes, des citoyens et des communautés à travers le Commonwealth, le CGF s'engage à intégrer les droits de l'homme dans sa gouvernance, les droits et la défense des athlètes, les droits de l'enfant, la protection, les médias, les communications et l'engagement des parties prenantes, les achats, les partenariats et le

commerce éthique et à prendre en compte la conduite et la dénonciation d'abus, l'égalité des sexes et la non-discrimination, l'égalité LGBTQ+, l'inclusion du para-sport et l'injustice historique et le racisme.

Informations complémentaires :

[Déclaration de la Fédération des Jeux du Commonwealth - RM - Juin.pdf \(pulselive.com\)](#)

[Sauvegarde \(commonwealthsport.com\)](#)

Exemple de « Politique des droits de l'homme dans les appels d'offres pour des événements »

Organisation : Athlétisme Européen

Description : Cet engagement sur les droits de l'homme étend l'engagement d'European Athletics en faveur des droits de l'homme au-delà de son organisation et jusqu'au cycle de vie de ses événements. Les recommandations envisagent d'accroître la sensibilisation et les connaissances sur les obligations, les normes et les considérations en matière de droits de l'homme, avec le soutien d'experts et par le biais d'une série de mesures et de sujets de formation et d'éducation, en intégrant les principes de respect, de protection et de promotion des droits de l'homme à toutes les étapes des documents de candidature à l'événement, et dans l'accord d'accueil de l'événement, ainsi que dans divers manuels et lignes directrices qui établissent les exigences pour une réalisation réussie de chaque domaine fonctionnel de l'événement. En outre, il appelle à mettre en place et à appliquer une approche de gestion des risques en matière de droits de l'homme et un processus de diligence raisonnable dans le processus de candidature et à impliquer en permanence toutes les parties prenantes impliquées dans l'organisation d'événements réussis, dans les secteurs public, privé et tertiaire de l'écosystème sportif, et à les encourager à adopter le même niveau d'engagement et de dévouement centrés sur l'humain pour une mise en œuvre responsable.

Informations complémentaires :

[Engagement sur les droits de l'homme Approuvé 18012024.pdf \(directus.app\)](#)

[European Athletics s'engage à respecter tous les droits de l'homme reconnus au niveau international, conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme | European Athletics \(european-athletics.com\)](#)

Exemple de « Lignes directrices en matière d'environnement et de responsabilité sociale »

Organisation : Fédération internationale de hockey sur glace (IIHF)

Description : Dans le cadre de ces lignes directrices, l'IIHF s'engage à respecter les droits de l'homme, la durabilité et la responsabilité sociale. Les trois droits clés identifiés sont la protection contre la discrimination, les droits civils et politiques et les droits économiques, sociaux et du travail. Toutes les parties concernées par la politique sont invitées à veiller à ce que toute violation des droits de l'homme soit réparée d'une manière conforme aux accords internationaux, aux lois et réglementations applicables et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. L'IIHF s'engage à créer et à maintenir une culture positive de santé et de sécurité qui garantit l'engagement et la participation de tous ses employés, bénévoles, entrepreneurs, partenaires, fournisseurs et titulaires de licence.

Informations complémentaires : [2024_iihf_environment_social_responsibility_guidelines.pdf](#)

Exemple « Droits de l'homme – un manuel pour le sport »

Organisation : Confédération suédoise des sports

Description : Ce manuel fait suite à un accord conjoint sur le fair-play et les conditions décentes lors des événements sportifs entre la Confédération suédoise des sports, différentes autres grandes instances dirigeantes du sport et des organisations syndicales. Une attention particulière est accordée à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. L'objectif du manuel est de diffuser des connaissances sur la manière dont le sport suédois peut contribuer à promouvoir les droits de l'homme, tant au niveau national que dans une perspective mondiale, tout en stimulant les efforts visant à promouvoir la bonne gouvernance dans le sport international. Le manuel définit des principes importants, comment le sport peut renforcer le respect des droits de l'homme dans la vie professionnelle et avoir une influence positive sur les violations des droits de l'homme.

Informations complémentaires : [Manuel des droits de l'homme de la Confédération suédoise des sports.pdf \(rf.se\)](#)

Exemple « Bénévoles pour les droits de l'homme lors d'événements »

Organisation: FIFA

Description : Des bénévoles formés par l'équipe des droits de l'homme de la FIFA pour travailler sur le terrain pendant l'événement afin de sensibiliser les participants aux mécanismes de réclamation de la FIFA. Ils travailleront aux côtés des observateurs de match anti-discrimination de la FIFA, du mécanisme de réclamation et d'autres initiatives de défense des droits de l'homme mises en place pour l'événement. La routine du jour du match comprendra un briefing d'avant-match, la prise de position dans le périmètre extérieur du stade et le reportage, l'interview et l'observation jusqu'au début du match. Pendant le match, ils examineront également les médias sociaux, réaliseront des interviews et observeront pendant la mi-temps. Après le match, les bénévoles prendront position à l'intérieur du stade et observeront les supporters et les spectateurs quitter le stade, suivi d'un débriefing. Les bénévoles enregistrent et signalent les problèmes via des smartphones et des formulaires en ligne, qui alimentent une base de données en ligne pour être examinés par le chef d'équipe et transmis si nécessaire à l'équipe des droits de l'homme de la FIFA. Mesures prises au cas par cas.

Le programme HRV a été lancé en reconnaissance d'une lacune dans l'identification des problèmes de droits de l'homme sur le terrain lors d'un tournoi en raison d'un manque de collecte d'informations. Les cinq thèmes du HRV sont « être conscient des droits de l'homme », « surveiller », « orienter les ressources en matière de droits de l'homme », « collecter des données » et « partager les apprentissages et les expériences ». Les HRV ont couvert les expériences vécues ou passées de supporters ou d'autres parties prenantes qui ont fait allusion à des violations des droits de l'homme et, dans de nombreux cas, à des problèmes et des violations des droits de l'homme qui se déroulaient en temps réel. Ainsi, dans les cas observés et signalés, les risques n'auraient plus pu être évités, car ils se sont généralement déjà matérialisés. Reconnaissez les contextes locaux, car les locaux sont susceptibles de mieux comprendre les problèmes et certaines dynamiques.

Informations complémentaires : [Les bénévoles des droits de l'homme seront de retour pour la Coupe du Monde de la FIFA, Qatar 2022™](#)

6. Étapes vers le niveau suivant

Au niveau 2 ★★ « Émergent »	Au niveau 3 ★★★ "Développement"	Au niveau 4 ★★★★ "Établi"	Au niveau 5 ★★★★★ "Intégré"
<ul style="list-style-type: none"> Discutez des préoccupations relatives aux droits de l'homme au sein du conseil lorsqu'elles surviennent. Assurer la sensibilisation et l'éducation du personnel, des bénévoles et des participants. 	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer et approuver une déclaration au niveau de la direction qui décrit clairement l'engagement de l'organisation en matière de respect des droits de l'homme. Cette déclaration doit s'appuyer sur une expertise interne et externe, définir des attentes claires pour le personnel et les partenaires commerciaux, être rendue publique, communiquée en interne et en externe et être intégrée aux politiques et procédures opérationnelles de l'organisation. Identifier et évaluer les risques en matière de droits de l'homme au moyen d'une évaluation de l'impact sur les droits de l'homme fondée sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme 	<ul style="list-style-type: none"> Adopter une politique claire et cohérente en matière de droits de l'homme, conforme aux normes internationales en matière de droits de l'homme (Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme), incluant une stratégie de recours et un système de sanctions concernant les opérations directes de l'organisation, telles que l'organisation d'événements et l'impact sur les communautés. Intégrer la politique des droits de l'homme dans les statuts/codes de 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser activement une répartition claire des responsabilités en matière de droits de l'homme entre les niveaux opérationnel, de gestion et de direction, en veillant à ce que les rôles et responsabilités soient bien compris et attribués de manière appropriée à chaque niveau. Évaluer et confirmer régulièrement la compréhension de ces rôles pour garantir une mise en œuvre efficace Mettre en œuvre un système de signalement complet qui garantit la confidentialité des personnes qui signalent les violations (lanceurs d'alerte,

	<p>dans le cadre des propres activités de l'organisation, par exemple les pratiques de recrutement, les activités avec et pour les membres, les activités d'approvisionnement, les événements, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impliquer activement les parties prenantes réellement ou potentiellement impactées dans le processus d'évaluation de l'impact sur les droits de l'homme. • Désigner une personne qualifiée chargée de mettre en œuvre la politique et de servir de point de contact pour les préoccupations et les signalements. • Identifier et tester éventuellement des offres externes d'éducation aux droits de l'homme avec la personne désignée. • Favoriser activement une culture de respect des droits de l'homme au sein de l'organisation grâce à un engagement proactif de la direction. 	<p>conduite/codes d'éthique et autres réglementations et directives pertinentes avec des procédures claires de mise en œuvre et d'application. Envisager de maintenir des liens solides avec les membres et les organisations membres, le fonctionnement et la composition du conseil d'administration, y compris le recrutement, la diversité et la formation, garantir l'éthique, l'intégrité, la lutte contre la corruption, la lutte contre la discrimination et les mesures d'égalité des sexes, et favoriser les relations avec les athlètes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir et maintenir une répartition claire des responsabilités en matière de traitement des questions relatives aux droits de 	<p>victimes, survivants), l'accessibilité pour toutes les parties prenantes et des procédures claires pour traiter et suivre les signalements reçus de manière à permettre de répondre et, le cas échéant, de remédier aux préoccupations en matière de droits de l'homme.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir un programme complet de formation aux droits de l'homme, entièrement intégré aux pratiques organisationnelles et au processus d'intégration du nouveau personnel, mené par des experts expérimentés. • Formuler et mettre en œuvre une stratégie d'engagement visant à favoriser un dialogue constructif avec diverses parties prenantes, y compris les groupes
--	--	--	--

		<p>l'homme entre les niveaux opérationnel, de gestion et du conseil d'administration, en veillant à ce que les rôles et les responsabilités soient bien compris et attribués de manière appropriée à chaque niveau.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer en interne et en externe ce que l'organisation attend en matière de droits de l'homme et de conduite de ses propres dirigeants et de son personnel, ainsi que de celle des partenaires avec lesquels elle travaille. • Identifier et gérer les risques pour les droits de l'homme en adoptant des mesures visant à prévenir et à atténuer ces risques et en tirant parti de l'influence sur les parties prenantes impliquées dans les événements, les licences, les 	<p>concernés, concernant l'approche de l'organisation pour traiter les questions relatives aux droits de l'homme.</p>
--	--	--	---

		<p>achats et les associations membres pour prévenir les préjudices.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivre, signaler et communiquer sur les risques en matière de droits de l’homme dans lesquels l’organisation est impliquée et sur la manière dont ils ont été traités, en gardant à l’esprit l’efficacité des mesures, afin de garantir la responsabilité et d’apprendre de ses erreurs. • Mettre en place un mécanisme de signalement interne confidentiel et facilement accessible pour toute violation de la politique des droits de l’homme de l’organisation et des réglementations connexes. • Permettre l’accès aux recours visant à réparer les atteintes aux droits de l’homme qui ont été commises. 	
--	--	---	--



		<ul style="list-style-type: none"> Proposer une formation au personnel, aux membres du conseil d'administration et aux bénévoles afin de les sensibiliser aux risques en matière de droits de l'homme liés à l'organisation et aux mesures en place pour y faire face. 	
--	--	---	--